



## 2. COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ PARTICIPANTE

Un formulaire séparé devra être rempli pour chaque société du groupe faisant une demande d'espace.

(La personne chargée de la demande principale devra aussi remplir l'addendum de toutes les sociétés participantes du groupe).

### 2a. COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ (pour inscription au catalogue de l'exposition)

<b>Nom de la société</b>		
<b>Nom abrégé</b> (pour inscription alphabétique dans le catalogue – Voir l'article A7 du Règlement Général)		
<b>Adresse</b>		
<b>Code postal</b>	<b>Ville</b>	<b>Pays</b>
<b>Téléphone</b> (précédé du code pays) (_____)		<b>Télécopie</b> (précédé du code pays) (_____)
<b>E-mail</b>		<b>Site Web</b>

### 2b. COORDONNÉES POUR LA CORRESPONDANCE

<b>Nom de la société</b>		
<b>Personne responsable d'ITMA 2011</b>		
<b>E-mail</b>		
<b>Téléphone</b> (précédé du code pays) (_____)		<b>Télécopie</b> (précédé du code pays) (_____)
<b>Adresse (uniquement si différentes de 2a Coordonnées de la société)</b>		
<b>Code postal</b>	<b>Ville</b>	<b>Pays</b>

### 3a. OBJETS EXPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ

- Veuillez indiquer tous les produits qui seront exposés sur votre stand par d'autres exposants afin de faire des démonstrations de vos propres machines ou accessoires, en utilisant les codes produits de « l'Index des Produits ».
- Veuillez noter que seules les machines fabriquées par d'autres exposants à l'ITMA 2011 pourront être utilisées pour les démonstrations de vos machines ou accessoires (voir l'article A5 du «Règlement Général»). L'exposant a le devoir de vérifier que le fabricant des objets exposés et utilisés pour les démonstrations est bien exposant à l'ITMA 2011.

<b>Codes produits</b>	<b>Description des objets exposés</b>	<b>Charge au sol (tonnes par m<sup>2</sup>)</b>	<b>Poids (tonnes)</b>

(Si nécessaire, poursuivre cette liste sur une autre feuille)

### 3b. OBJETS EXPOSÉS PAR D'AUTRES EXPOSANTS

- Veuillez indiquer tous les produits qui seront exposés sur votre stand par d'autres exposants afin de faire des démonstrations de vos propres machines ou accessoires, en utilisant les codes produits de « l'Index des Produits ».
- Veuillez noter que seules les machines fabriquées par d'autres exposants à l'ITMA 2011 pourront être utilisées pour les démonstrations de vos machines ou accessoires (voir l'article A5 du « Règlement Général »). L'exposant a le devoir de vérifier que le fabricant des objets exposés et utilisés pour les démonstrations est bien exposant à l'ITMA 2011.

Codes produits	Description de la machine de démonstrations	Nom du fabricant	Charge au sol (tonnes par m <sup>2</sup> )	Poids (tonnes)

### 4. CATALOGUE DE L'EXPOSITION

- Veuillez indiquer tous les codes produits à mentionner dans le catalogue de l'exposition. Les sociétés ne peuvent mentionner dans le catalogue que les produits pour lesquels elles assurent au moins deux des activités suivantes : « Conception » « Fabrication » « Vente » (voir l'article A5 du « Règlement Général »).
- Si votre société expose pour la première fois à l'ITMA, ou si votre société a exposé à l'ITMA 2007 et listera pour l'ITMA 2011 des produits relevant de codes différents, veuillez joindre une brochure pour chaque produit concerné.
- Remarque : Quand vous recevrez les entrées du catalogue pour votre accord, vous pourrez soit choisir que cette société fasse l'objet d'une entrée individuelle dans le catalogue, soit que ses produits soient indiqués sous l'entrée du catalogue correspondant à votre groupe.


### 5. COMMENTAIRES

Veuillez mentionner ici toutes vos remarques et commentaires concernant votre stand à l'ITMA 2011. Cependant, les demandeurs ne peuvent faire valoir aucun droit si l'organisateur est dans l'impossibilité d'agir en fonction de ces remarques ou commentaires.


## 6. ACCORD DU LEADER DU GROUPE

Les documents officiels suivants de l'ITMA 2011 font partie de la présente demande : « Règlement général », « Règlement technique », « Index des produits » et leurs annexes, de même que tous les autres règlements émis par MP International Pte Ltd, en sa qualité d'unique organisateur et de bailleur de l'ITMA 2011 sur le site de l'exposition. Ceci concerne en particulier, mais non exclusivement, les engagements et dispositions suivantes du Règlement général de l'ITMA 2011 : Articles A4 (Enregistrement et acceptation de tous les règlements de l'exposition), A5 (Objets exposés admis), A8 (Admission, invalidité de l'admission, résiliation prématurée du contrat de location), A23 (Responsabilités, réclamations), A24 (Protection des données) et A25 (Lois applicables, juridiction compétente). En signant ce formulaire, nous reconnaissons avoir lu et compris ces documents officiels, nous les approuvons et nous nous conformons à tous les engagements et à toutes les dispositions ci-dessus mentionnées compétente.

Lieu :

\_\_\_\_\_

Date:

\_\_\_\_\_

Signature légale du leader du groupe :

\_\_\_\_\_

Cachet de la compagnie du leader du groupe

Si vous êtes membre du CEMATEX, veuillez indiquer de quelle association :

- |                                  |                                     |                                |                               |                                   |
|----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ACIMIT  | <input type="checkbox"/> AMEC AMTEX | <input type="checkbox"/> BTMA  | <input type="checkbox"/> GTM  | <input type="checkbox"/> SWISSMEM |
| <input type="checkbox"/> SYMATEx | <input type="checkbox"/> TMA5       | <input type="checkbox"/> UCMTF | <input type="checkbox"/> VDMA |                                   |

## 7. ACCORD DE L'ASSOCIATION MEMBRE DU CEMATEX

Acceptation et date de réception de la demande, de même qu'acceptation du dossier et date d'admission au salon par l'association nationale membre du CEMATEX, conformément aux articles A1 et A4 du «Règlement Général ».

Date de réception du formulaire de demande et acceptation – cachet et signature

Date d'admission acceptation – cachet et signature

## 8. ACCEPTATION DE MP INTERNATIONAL PTE LTD

## 9. RÉSERVÉ AU CEMATEX